

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

COMÉDIENS

Décidément, la « persécution » doit être d'un bon rapport pour les cléricaux, car ils n'ont d'autres préoccupations que de paraître « persécutés ». Jamais on ne vit gens plus désireux d'être tyrannisés. Ils se donnent un mal du diable — si j'ose m'exprimer ainsi en parlant d'aussi pieuses personnes — pour persuader au public qu'ils sont la proie d'abominables bourreaux.

Or, comme les cléricaux ne sont pas gens à perdre leur temps à des besognes inutiles et infructueuses, on peut tenir pour certain qu'ils réalisent de gros bénéfices à jouer ce rôle d'innocentes victimes.

Cela surexcite la pitié des âmes tendres et induit les dévots à la générosité, qui n'est pas d'habitude leur vertu dominante. Comment refuser son offrande à des gens qui souffrent pour la foi un si dur martyre. Et la caisse doit s'emplier, sinon les cléricaux auraient déjà passé à d'autres exercices.

Car il leur faut, vraiment, une audace singulière et aussi une solide confiance dans la crédulité de leur public pour crier qu'on les persécute en dressant l'inventaire des biens de fabrique.

Avant la loi de Séparation, les biens des églises, qui sont le patrimoine commun de la collectivité des fidèles, étaient gérés par les conseils de fabrique. La loi de Séparation a décidé que ces biens seraient désormais administrés par les associations culturelles constituées suivant les formes légales. Seulement, pour empêcher qu'ils ne deviennent objets de commerce, pour empêcher, par exemple, que certaines œuvres d'art précieuses comme en contiennent de nombreuses églises, soient vendues, le législateur a voulu que ces biens restent inaliénables. Aussi, pour en assurer la transmission fidèle des conseils de fabrique aux futures associations culturelles, la loi stipule qu'il en sera dressé un inventaire détaillé et le règlement d'administration publique intervenu depuis lors a chargé les fonctionnaires de l'enregistrement et des domaines de procéder à cette opération.

Et voilà contre quoi s'insurgent depuis quelques jours les fureurs cléricales.

Tout d'abord, ces messieurs crient qu'on projetait de crocheter les tabernacles dans lesquels ils déposent les vases sacrés contenant les hosties. C'était pour eux une aubaine inespérée, ils allaient pouvoir crier et tempêter; et, pour ne pas perdre de temps, ils commencèrent leurs manifestations; à la Chambre, M. Grousseau, député du Nord, fit retentir à la tribune des éclats de sa sainte indignation.

Il fut répondu que personne n'avait voulu fournir aux cléricaux un si beau prétexte à tapage; qu'on ne troublerait pas la paix de leurs tabernacles et qu'ils se donnaient un mal bien inutile à protester contre une chose à laquelle, seuls, ils avaient songé. M. Grousseau, désappointé, dut rentrer la suite de son discours et retirer son interpellation qui n'avait plus d'objet.

Mais cela ne faisait pas l'affaire des cléricaux qui espéraient qu'on mettrait plus de complaisance à les « persécuter ».

Aussi décidèrent-ils qu'avec ou sans violation des tabernacles, ils seraient « persécutés » tout de même. C'est une chose sur laquelle ils avaient compté, qu'ils avaient annoncée et ils ne s'en dédirent pas pour si peu. Après tout, ils avaient besoin de la « persécution » pour vivre et ce sale gouvernement n'avait pas le droit de leur refuser et de leur enlever ainsi le pain de la bouche.

C'est pourquoi, depuis quelques jours, les paisibles inspecteurs et sous-inspecteurs de l'enregistrement ne sont plus considérés par les dévots que comme des réprouvés et des

envoyés de Satan. Il suffit qu'ils se présentent poliment à la porte d'une église pour que les consciences catholiques soient opprimées. Quant au fait d'inscrire sur leurs feuilles de papier la nomenclature et la description des objets que contient l'Eglise, il paraît que c'est là une persécution si effroyable que jamais aucun tyran, même le plus féroce, n'aurait osé en imaginer de semblables.

Les feuilles catholiques assurent qu'il n'est pas de supplice comparable à celui d'être le témoin d'une pareille opération...

Seulement, il leur reste à le faire croire et cela sera peut-être plus difficile. Le public n'est pas composé de naïfs et n'aura pas de peine à comprendre qu'on se moque de lui.

Malgré la mise en scène charlatanesque dont les cléricaux ont entouré, dans certaines localités, cette simple formalité de l'inventaire; malgré le tapage qu'ils mènent, ils ne réussissent pas à émouvoir le pays.

Le seul résultat qu'ils obtiendront sera d'obliger le gouvernement à prendre des mesures rigoureuses pour imposer à tous le respect de la loi.

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 5 Février 1906 (matin).

La Chambre continue la discussion du budget de l'agriculture.

Sur le chapitre 52, M. Legrand fait adopter un projet de résolution tendant à organiser la pêche dans les fleuves et rivières en faveur des inscrits maritimes.

Les chapitres 52 à 58 sont adoptés.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

On reprend le budget de l'agriculture.

Sur le chapitre 59, M. Deleglise se plaint de l'insuffisance du crédit du chapitre 59, relatif au reboisement des montagnes.

M. Ruau affirme qu'il a fait tous ses efforts pour obtenir le rétablissement du crédit primitif; mais, pour des motifs d'ordre budgétaire, il n'a pu obtenir cette année qu'une augmentation de 100.000 francs. Il tâchera d'obtenir mieux pour 1907.

Le ministre finit par accepter un projet de résolution de M. Deleglise invitant le gouvernement à augmenter les crédits du chapitre 59 et à présenter un projet de loi sur le reboisement.

Sur le chapitre 60, M. Lefas présente un projet de résolution invitant le gouvernement à faire fixer la date de la clôture de la chasse à la bécasse, non d'une façon uniforme pour toute l'étendue du pays, mais d'une façon variable suivant les régions et sur l'avis des conseils généraux de chaque département. La clôture uniforme pour tout le pays cause un véritable dommage à certaines régions.

M. Jules Legrand appuie la proposition de M. Lefas.

MM. Couyba, Charles Dumont et Suchetet appuient la motion de M. Lefas. Le ministre la combat, en soutenant que la mesure prise a eu déjà d'excellents résultats au point de vue de la multiplication de la bécasse et de la chasse à la bécasse facilite trop souvent le braconnage.

Le projet de résolution n'en est pas moins adopté par 378 voix contre 132.

Une motion analogue soutenue par M. Delombre, relative à la grive, à l'alouette, à l'ortolan et appuyée par MM. Jules Legrand et Suchetet, est adoptée à mains levées.

M. Lefèvre demande au gouvernement de ne pas retarder, pour 1906, l'ouverture de la chasse au faisan.

M. Berteaux ajoute que la réglementation actuelle ne protège nullement le faisan et qu'elle cause un grave préjudice aux petits cultivateurs.

Malgré les efforts de M. Ruau, le projet de résolution de M. Lefèvre est adopté par 320 voix contre 124.

Les derniers chapitres du budget de

l'agriculture sont adoptés après quelques observations de MM. Violette, Paul Coutant et du rapporteur M. Lucien Hubert.

Et la séance est levée.

La révolution en Russie

Dans les provinces baltiques

La situation dans les provinces baltiques s'aggrave. L'audace des Lottons alarme les autorités, la lutte épuise la police, les troupes sont harcelées par les insurgés; aucune mesure ne réussit à forcer les lettrés à payer les impôts sur les fermages. Les insurgés sont armés de fusils Mauser.

Un conflit a éclaté près de Boukhoum entre les troupes et des bandes dans lesquelles combattent des femmes. Il y a eu de nombreuses victimes des deux côtés.

Les révolutionnaires caucasiens opèrent hardiment par groupes, soutenant les attaques. Les troupes sont forcées de pénétrer dans les villages en flammes. A Santredi, les gares d'où partent les voies ferrées de Bafoum et de Tiflis ont été incendiées par les insurgés, afin de priver les troupes de vivres. Les incendies continuent à Koutais, malgré la présence des troupes. Les massacres entre Arméniens et Atatères continuent à Tiflis et Elisabethopol. L'agitation persiste à Bakou et à Kouban.

Les cosaques capables de porter les armes seront à bref délai mobilisés, en prévision de troubles que l'on redoute pour le printemps.

La question juive

M. Dournovo, ministre de l'intérieur, a refusé d'autoriser la tenue, à St-Petersbourg, demandée par l'Union, d'un congrès pour étudier la question de l'égalité des droits pour les Israélites.

La politique générale

On assure que tous les gouverneurs généraux auront ce mois-ci, à Saint-Petersbourg, une conférence avec les membres du conseil des ministres et les membres du conseil de l'Empire, au sujet des questions locales et au sujet de la politique générale de l'Empire pour la réalisation pratique des réformes.

Les incendies de Homel

Le ministre de l'intérieur a envoyé à Homel M. Stavitch, conseiller, attaché au ministère, pour faire une enquête sur les causes des troubles et des incendies qui se sont produits dans cette ville.

A Kharbine

La Rouss annonce que le général Grodekow, qu'on supposait récemment devoir remplacer le lieutenant impérial au Caucase, est parti subitement hier soir pour Kharbine.

Le bruit court que le général Grodekow remplacerait le général Linievitch comme généralissime, et serait nommé lieutenant impérial avec des pouvoirs très étendus et subordination directe au tsar.

En Bretagne

La revue « Pages Libres » publie sur la Bretagne un intéressant article qui montre à quel degré d'ignorance et de fanatisme le cléricisme tout-puissant a su maintenir les populations de cette région.

Là-bas, on ignore jusqu'au nom de M. Loubet. A peu près illettré, le paysan apparaît comme un être lamentable, incapable de réflexion, ignorant, avare, stupide. La femme M... à J... ne détruit pas les poux de sa fille, parce que « depuis que la petite est pouilleuse elle n'est plus malade ». Améliorer la culture? Le laboureur aime mieux récolter 12 mètres hectolitres à l'hectare que dégoter un bon conseil. Sélectionner le bétail? N'en parlons pas.

Du moins ces paysans sont-ils re-

ligieux, moraux? Mais les vols et les infanticides sont plus fréquents — les statistiques criminelles le démontrent — dans le Finistère et le Morbihan que partout ailleurs. D'ailleurs, cette prière, familière aux femmes de Quest..., montrera ce qu'il faut entendre, dans la campagne bretonne, par la religion :

« Sainte-Catherine, fille de Roué (roi); son père meurt, sa mère se remarie. Un p'tit prince sarrazin pique un âne cru (lourd), s'en va au boué (bois) clopin clopant, chantant la tintin, la tintaine.

« Ce prince la vit, lui promettant des châteaux et des villas.

« — Je ne veux ni de toi ni de ton argent! pourvu que j'aie l'amour de Dieu, c'est tout çà qui m'fait (faul).

« Ainsi soit-il! »

Et c'est un conseiller d'arrondissement qui l'on apprend une bonne nouvelle : un chemin de fer va traverser sa commune, qui répond :

— Il y a un chemin qu'il est plus utile d'obtenir, c'est celui qui mène au ciel.

En Bretagne, il y a encore de beaux jours pour la réaction.

LE SCEAU DE L'ETAT

Le titre de garde des sceaux, pour la plupart des Français, est un titre purement honorifique. Ils s'imaginent qu'il n'a pas plus de réalité que ceux qui portent de hauts dignitaires anglais, de « gardien des Cinq Ports » ou de « chancelier de l'Echiquier ». Rien n'est plus faux que cette idée.

Le garde des sceaux garde, à proprement parler, les sceaux. Assurément, il ne les garde point dans un pré fleuri comme un berger fait de ses moutons, mais il les garde à la façon d'une sentinelle vigilante. Et il fait son concours pour transporter, les jours de Congrès, ces sceaux de l'Etat au palais de Versailles.

Le sceau de l'Etat est d'ailleurs d'aspect assez déconcertant. Ce n'est ni une jolie pierre montée en breloque ni même un cachet emmanché de bronze ou d'ivoire. C'est une énorme machine qui évoque plutôt l'idée d'un hachoir à fourrage ou d'une presse à cidre. Une immense roue le surmonte et sert à le manoeuvrer comme un instrument de torture.

Le sceau ne se déplace que pour aller à Versailles. Un emballage spécial lui est préparé, et sans doute aussi a-t-il un emballage attitré qui, tous les sept ans, le met en caisse.

C'est même un assez joli poste, presque aussi agréable que celui du médecin du Congrès.

Les Surprises du Confessionnal

Une drôle d'aventure s'est passée la veille de la Noël à l'église Saint-Front, de Périgueux.

Il vous faut d'abord savoir que l'un des confessionnaux les plus fréquentés de l'église vient de perdre son titulaire. Le P. Clémenceau, récemment décédé, a laissé vacant un des refuges les plus constamment assiégés par les âmes pieuses en dérive. Or, quelle ne fut pas, le jour en question, la surprise des gens qui passaient près du confessionnal en deuil, lorsqu'ils le virent soudain s'ouvrir! Le rideau fut même baissé et les pénitentes, dont le mystère de cette aventure n'éveillait même pas le sens critique, accoururent aussi nombreuses que naguère.

Quatre, cinq, six passèrent successivement et sans encombre. Puis, une petite ouvrière sortit : elle paraissait scandalisée de l'indiscrétion du Père, une jeune dame, qui suivit, demeura confondue de la sévérité de la pénitence ordonnée. Un jeune abbé survint et ne cacha pas son étonnement de voir revivre le confessionnal d'un mort.

Soudain, la porte du confessionnal s'ouvrit toute grande et un jeune homme prend la fuite, le visage cou-

vert d'un mouchoir, au milieu des pieuses dames ahuries.

Il y avait eu évidente supercherie : toutes les absolutions étaient de mauvais aloi; toutes les pénitences à reprendre. Quel remède! L'administration ecclésiastique a sans tarder avisé la justice. Fort bien. Mais que pourra bien faire le parquet? Quel texte du Code civil va-t-il appliquer à cet indiscret mystificateur?

LA VEILLÉE DES DAMES

Qui a entendu parler de la veillée des Dames?

En Belgique, la question posée de la sorte semblerait injurieuse, car la coutume ainsi désignée est fort connue, si son origine paraît l'être moins.

Le jour de la veillée des dames, c'est-à-dire le 19 janvier de chaque année, les femmes mariées sont maîtresses chez elles, et leurs seigneurs et maîtres n'ont qu'à s'incliner devant leurs volontés. La tradition veut, en effet, que le 19 janvier 1101, les dames de Bruxelles aient vu revenir leurs maris qu'elles croyaient morts à la croisade. Elles leur firent grand accueil, comme on peut croire, et leur préparèrent un magnifique repas. Mais ils avaient à peine pris la dernière bouchée qu'elles les prirent dans leurs bras et les portèrent dans le lit conjugal.

D'après une autre version, un prince, qui assiégeait Bruxelles, ayant permis aux femmes, sur leur humble requête, de se retirer avec ce qu'elles avaient de plus précieux, elles chargèrent leurs maris sur leurs dos et franchirent ainsi les portes. Le prince fut si touché de ce trait qu'il fit grâce à tout le monde.

Cette dernière version satisfait moins l'*Etoile Belge*. On la retrouve, d'ailleurs, en Allemagne, d'où elle semble originaire. L'anecdote du retour de la croisade, est autrement savoureuse et eût mérité d'être illustrée pour le moins par Jordaens.

La Veillée des Dames, a d'ailleurs, inspiré plus d'un artiste belge, poète, dessinateur ou musicien. Un sieur Hus, directeur du Conservatoire de danse du Théâtre royal de Bruxelles, en fit une pièce intitulée : *La fête des Dames ou la journée du 19 janvier*, « fait historique en un acte, mêlé de chant et de danse, dédié aux dames de Bruxelles », qui fut représenté pour la première fois sur le Théâtre royal, le 19 janvier 1818.

INFORMATIONS

La Conférence d'Algésiras
Les impressions sont meilleures, M. Visconti Venosta a eu de longues conversations avec le comte Cassini, le duc d'Almodovar et M. White. En outre, le comte Tattenbach a déclaré qu'à son avis un échange de vues entre la France et l'Allemagne lui paraissait maintenant indispensable pour arriver à un accord avant de porter la question de la police devant la Conférence.

Cette déclaration, qui est juste le contraire de celle faite auparavant par M. de Tattenbach, semble obéir à des instructions conciliantes arrivées de Berlin. Il semble que des pourparlers sont ou vont être bientôt engagés entre M. Revoll et M. de Radowitz, mais que le véritable débat diplomatique aura lieu entre Paris et Berlin directement.

Le Confit franco-vénézuélien

Les passagers d'un vapeur venant de La Guayra racontent que le président Castro fait tous les préparatifs de guerre possibles. Ils ajoutent que l'ordre a été donné de faire feu sur le premier navire français de guerre qui serait signalé dans les eaux vénézuéliennes. D'après eux, le président Castro aurait déclaré considérer toute la conduite de la France comme un bluff, qu'il ne se laisserait pas bluffer,

Tirage financier
Lundi a eu lieu le tirage des lots des obligations de la ville de Paris émises en 1875 :
Le numéro 12.233 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 307.902 est remboursé par 50.000 fr.
Les 3 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 46.774 — 472.875 — 86.255.
Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 239.155 — 236.305 — 24.284 — 64.654.
25 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr. :

Petites Nouvelles

L'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains français a tenu, dimanche, à deux heures, son assemblée générale annuelle.

M. Clémentel, ministre des colonies, a présidé dimanche à midi le banquet de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Riom.

Dimanche matin, le Vésuve a manifesté une grande activité; un courant de lave s'est formé du côté du sud-ouest et s'est divisé en deux

et qu'il userait de représailles en prohibant l'importation des marchandises françaises.

L'Affaire Dreyfus

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme a été reçu au ministère des affaires étrangères, par M. Rouvier, président du Conseil, et par M. Chaumié, ministre de la justice.

M. Louis Havet, membre de l'Institut, prenant la parole au nom de ses collègues, a dit que la Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à ses principes constants, exprimait le vœu qu'aucune considération d'ordre politique ne ralentit le cours de la justice en ce qui concerne la révision du procès Dreyfus. Le président du conseil a déclaré que jamais le gouvernement n'avait eu la pensée d'intervenir de quelque manière que ce soit dans cette affaire qu'il considère comme devant rester dans le domaine judiciaire.

La garde des sceaux a confirmé aux membres du comité central de la Ligue des Droits de l'Homme que le gouvernement entendait que cette affaire suivit le plus rapidement possible son cours régulier et normal et que c'est dans ce sens qu'il avait donné des instructions au procureur général près la Cour de cassation.

L'inscription des conscrits

Sous l'ancienne loi militaire, la clôture des inscriptions des conscrits sur les tableaux de recensement avait lieu le jour du tirage au sort. Les tableaux de recensement étaient arrêtés d'une façon définitive avant le tirage au sort, et toute inscription ne pouvait plus être opérée.

La loi de deux ans a, on le sait, supprimé le tirage au sort. Elle n'indique pas d'une façon précise jusqu'à quel jour les conscrits peuvent se faire inscrire mais les tableaux de recensement n'étant arrêtés qu'à la séance du conseil de révision, les jeunes gens peuvent jusqu'à cette date réclamer leur inscription.

De cette façon les listes de recrutement ne peuvent être définitivement établies qu'en séance du conseil de révision, et le service du recrutement ignore jusqu'au dernier moment le chiffre de chaque contingent cantonal.

Pour parer à cet inconvénient, il est question de fixer à partir de l'année prochaine une date de clôture, passé laquelle les conscrits ne pourraient plus se faire inscrire comme autrefois après le tirage au sort.

Mais en attendant, les conscrits peuvent à l'heure actuelle faire le nécessaire pour éviter d'être classés parmi les omis.

Tirage financier

Lundi a eu lieu le tirage des lots des obligations de la ville de Paris émises en 1875 :

Le numéro 12.233 est remboursé par 100.000 fr.

Le numéro 307.902 est remboursé par 50.000 fr.

Les 3 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 46.774 — 472.875 — 86.255.

Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 239.155 — 236.305 — 24.284 — 64.654.

25 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr. :

Petites Nouvelles

L'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains français a tenu, dimanche, à deux heures, son assemblée générale annuelle.

M. Clémentel, ministre des colonies, a présidé dimanche à midi le banquet de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Riom.

Dimanche matin, le Vésuve a manifesté une grande activité; un courant de lave s'est formé du côté du sud-ouest et s'est divisé en deux

branches. La branche inférieure est arrivée à 50 mètres de la ligne du chemin de fer Cook ; la branche supérieure menace la gare du funiculaire.

— Un violent incendie a éclaté dans un hospice de vieillards à Rennes. Il y a eu de nombreux blessés et onze morts.

— On annonce la mort du contre-amiral Véron ; il était né en 1835.

— En Italie, la sécheresse persistante provoque dans les forêts de fréquents incendies. Les pertes sont considérables.

— La ville Colombienne de Buena-ventura aurait été détruite jeudi par un raz de marée ou une éruption volcanique.

— Le Brésil a ordonné d'appliquer la loi interdisant l'entrée des boissons contenant de l'absinthe et autres essences.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Lockroy dans la *Dépêche* :

En résumé, les intérêts de l'Allemagne au Maroc ne valent pas une guerre européenne — 9 % du commerce général ; — fussent-ils un peu compromis, que cela ne motiverait pas encore une prise d'armes. Ils servent, néanmoins, de prétexte à la réunion d'une grande conférence internationale. Cette conférence s'occupe de toutes les choses qui n'ont pas trait à un véritable objet de ses délibérations. Si les procès-verbaux étonnent par leur nullité, les conversations particulières intriguent par leur fréquence et leur mystère. Il est permis de se demander : où tout cela nous conduira-t-il ? Qu'est-ce que tout cela nous promet ?

De M. Viviani dans la *France du Sud-Ouest* :

Quel bonheur que M. Combes ait quitté le pouvoir ! Ce n'est pas que nous ayons à nous féliciter de la retraite du vieil et intègre républicain qui prépara par sa vaillance tout le mouvement dont nous profitons. C'est que son absence lui permet de rendre encore des services et qui sont éminents. Si M. Combes gouvernait, il aurait dû, comme les ministres présents, user de rigueur contre les cléricaux fanatiques ou politiques. Les mêmes pompiers, sous les injures auraient dû s'exposer sur les mêmes échafaudages. Les mêmes agents auraient dû faire les mêmes sommations et frapper les manifestants de l'écillet blanc. Les mêmes ordres eussent été donnés de défoncer à coups de hache les portes saintes derrière lesquelles tous les sectaires effroyables, qui dénoncent notre prétendu sectarisme, attendaient avec des cannes à épée, des revolvers.

CHRONIQUE LOCALE

Contributions indirectes

AVIS

Un concours pour le surnumérariat des Contributions indirectes aura lieu à Cahors, comme au chef-lieu de chaque département, le 26 avril 1906.

Les candidats qui désirent y prendre part devront se faire inscrire dans les bureaux de la direction avant le 4 mars prochain.

La liste sera irrévocablement close à cette date.

Viticulture

L'*Officiel* publie la liste des arrondissements qui, sur le rapport du ministre de l'Agriculture, sont déclarés phylloxérés : les arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon sont compris dans cette liste.

L'*Officiel* publie également la liste des départements, arrondissements, cantons et communes dans lesquels

est autorisée l'introduction des plants de vigne de toutes provenances : les arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon sont compris dans la liste.

CAHORS

En réponse à un placard de M. Marmiesse, nous avons dimanche matin fait paraître l'affiche suivante :

Deux attitudes

Tel Géraudel, pour son purgatif, M. Marmiesse, industriel avisé, songe à la publicité.

En bon confrère, le *Journal du Lot* sera toujours heureux d'aider à la jeune réclame du nouvel imprimeur... Passons au placard qu'il nous dédie :

M. Marmiesse, candidat et élu socialiste, était **CONTRE** l'Hôtel des Postes au Lion d'Or.

Il ne le niera pas. M. Marmiesse, exécuté par le parti Socialiste, M. Marmiesse, de par... un heureux hasard, **propriétaire** d'une imprimerie et d'un journal est **POUR** le projet Combelles.

Cela étant, il semble que M. Marmiesse aurait dû garder un prudent silence pour empêcher le public de chercher... et trouver la raison de cette étrange volte-face !

Mais M. Marmiesse a défaut de pudeur a de l'audace.

Lui seul est un homme loyal, pur, intègre !

Lui seul défend la cause des ouvriers !

A ses adversaires la fausseté, le jésuitisme, les projets tortueux et honteux, les noirs desseins.

A ses adversaires le secret désir d'affamer les ouvriers !!!

Cela dépasse les bornes permises du grotesque !...

Il n'y a aucune question politique dans cette affaire de l'Hôtel des Postes.

Vous dites... une contre-vérité, M. Marmiesse, lorsque vous affirmez le contraire.

Jamais la minorité démissionnaire n'a nourri de noirs projets contre la Municipalité actuelle. Affirmer le contraire est encore une calomnieuse contre-vérité.

La question est plus simple.

Un ELU veut profiter de sa situation d'ELU pour faire UNE BONNE AFFAIRE.

C'est son droit ; mais la majorité du Conseil favorise ses plans. Cela devient excessif.

Le public indigné proteste.

Il proteste contre l'acte.

Il proteste contre l'emplacement qui est mauvais.

C'EST TOUT !

Il s'agit d'une question purement locale où la politique n'a rien à voir.

Les ouvriers ne **PERDRONT RIEN.**

La construction de l'Hôtel des Postes sera peut-être retardée, mais même au prix d'une prolongation du bail actuel, il se construira, si le Conseil municipal le veut, et dans ce cas la subvention de l'Etat sera accordée, **ELLE EST DE DROIT.**

En attendant la construction si elle est retardée, n'a-t-on pas pour les ouvriers de nombreux travaux :

2° LOT DU MAGASIN DES TABACS.

TRAVAUX DE L'HÔPITAL.

MARCHÉ COUVERT.

CANALISATION DE L'EAU.

RECONSTRUCTION DE LA PRISON, ETC.

Cela est indiscutable, M. Marmiesse, et détruit toutes vos faibles accusations.

Aussi bien et malgré vos efforts pour embrouiller l'affaire de l'Hôtel des Postes, vous ne trompez personne pas plus les ouvriers, qui ap-

précient votre indépendance nouvelle, que les autres électeurs.

Vous en aurez la preuve le 11 mars.

Ce jour-là le public dira quelle est la campagne impopulaire, de la votre ou de celle que soutient le *Journal du Lot* avec la majorité de la presse locale et régionale.

A. COUESLANT,
Directeur, du « *Journal du Lot* ».
LOUIS BONNET,
Rédacteur en Chef.

C'est tout ce qu'il y a !

Le *Réformateur* écrit sous ce titre, « Qu'y a-t-il là-dessous ? » : « Comment se fait-il que le *Journal du Lot* et le *Quercinois*, naguère à épées tirées, soient aujourd'hui amis comme choux ? »

Il est facile de leur répondre : Eh oui, dans cette question de l'hôtel des Postes qui passionne toute la population ; dans cette affaire d'intérêts particuliers et non généraux, le *Quercinois* et le *Journal du Lot* se sont rencontrés dans une même protestation.

Mais si le *Réformateur* avait eu le souci de la vérité, il aurait ajouté que la *Défense*, la *Petite Gironde*, le *Républicain du Lot*, l'*Express du Midi*, le *Réveil du Lot*, la *Dépêche* même, le *Télégramme*, le *Socialiste*, la *France* se sont rencontrés également avec le *Journal du Lot* et ont fait entendre une identique protestation !

Les sentiments politiques de tous ces journaux n'ont pas varié ; demain comme hier la lutte se poursuivra avec autant de vigueur de part et d'autre ; mais il y a une trêve que tous ces journaux mettent à profit pour déclarer que les élus ont le mandat de s'occuper exclusivement de leurs mandats et non de leurs propres affaires.

L'argent des contribuables est sacré ; nul n'a le droit de s'en servir à son profit ; c'est au profit de la collectivité qu'il doit servir.

C'est toujours ce que nous avons dit et ce que nous soutenons avec tous les journaux ci-dessus désignés.

Nous regrettons que le *Réformateur* ne soit pas avec ces journaux qui « tous éléments hétéroclites » soient-ils, selon l'expression de notre confrère, ne font aucune dupe et, au contraire, veulent empêcher que le contribuable soit une dupe.

C'est tout ce qu'il y a et il y en a bien assez !

L. B.

Pour donner du travail aux Ouvriers

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Voulez-vous permettre à un ouvrier de donner son modeste avis dans la question brûlante qui nous divise ?

Nous voulons donner du travail aux ouvriers, tel est l'argument que font valoir et qu'invoquent à tout bout de champ quelques édules en quête de réclame pour justifier leur attitude dans la question de l'hôtel des Postes et montrer à la classe la plus intéressante de la population que leur seul souci est le bien-être des déshérités, des malheureux, des miséreux !

Voyons un peu la valeur de leur fameux argument.

Nous avons en perspective, en chantier, pourrions-nous dire, le magasin des tabacs, l'hospice, l'égout collecteur du boulevard, la restauration de la halle, la construction du mur du quai Cavaignac, la reconstruction du mur des allées Fénélon, la canalisation, le marché couvert, etc., etc.

— Cher Joseph ! s'écria tout en larmes Agathe en l'embrassant, Dieu te bénira. Tu l'aimes donc, ce pauvre persécuté ? Il est notre gloire et tout notre avenir. Si jeune, si brave et si malheureux ! tout est contre lui, soyons au moins tous trois pour lui.

— Tu vois bien que la peinture sert à quelque chose, s'écria Joseph, heureux d'obtenir enfin de sa mère la permission d'être un grand artiste.

Madame Bridau courut au-devant de son bien-aimé fils le colonel Philippe. Une fois au Havre, elle alla tous les jours au delà de la tour ronde bâtie par François I^{er} attendant le paquebot américain, et concevant de jour en jour les plus cruelles inquiétudes. Les mères seules savent combien ces sortes de souffrances ravivent la maternité. Le paquebot arriva par une belle matinée du mois d'octobre 1819, sans avaries sans avoir eu le moindre grain. Chez l'homme le plus brutalement de la patrie et la vue d'une mère produisent toujours un certain effet, surtout après un voyage plein de misères. Philippe se livra donc à une effusion de sentiments qui fit penser à Agathe : — Ah ! comme il m'aime, lui ! Hélas ! l'officier n'aimait plus qu'une seule personne au monde, et cette personne était le colonel Philippe. Ses malheurs au Texas, son séjour à New-York, pays où la spéculation et

il me semble qu'avec cela il y a suffisamment de travail assuré aux ouvriers pour le moment, ce qui permettrait de reporter à plus tard les autres travaux y compris l'hôtel des Postes qui, soit dit en passant, n'est pas exigé par l'administration.

Si, au contraire, on projette d'autres constructions qu'arrivera-t-il ?

Il arrivera que tous les travaux étant mis en chantier, en même temps, il faudra les activer le plus possible et, pour cela, faire appel aux ouvriers de l'extérieur, car la main-d'œuvre cadurcienne ne saurait suffire : elle n'a pas suffi pour la seule construction du magasin des tabacs, à plus forte raison serait-elle insuffisante pour tous les travaux projetés.

Ce qui fait que les ouvriers cadurciens, qui pourraient avoir du travail assuré pour plusieurs années connaîtront la dureté du chômage au bout d'un ou deux ans à peine.

Voilà le résultat indéniable que l'on aura obtenu en assurant qu'on VEUT donner du travail aux ouvriers en faisant exécuter tous les travaux à la fois.

Echelonner les travaux serait, croyons-nous, la meilleure façon d'assurer du travail aux ouvriers Cadurciens pour longtemps.

Un ouvrier.

— Nos lecteurs apprécieront les arguments pleins de bon sens développés ci-dessus.

A M. Marmiesse

Mon cher Marmiesse,

A l'entendre, cher ami, on dirait qu'il n'y a que toi d'intéressant dans Cahors.

Toujours c'est toi, toi, toi !

A part toi, il n'y a plus personne ; on ne doit rien faire sans toi.

Pour toi, Cahors, c'est toi ! Cahors ne peut être fier que de toi !

Ce toi, ce moi qui te sont si familiers, c'est ta devise !

Tu es, toi, le m'as-tu vu cadurcien !

Assez !

Il y a heureusement, des honnêtes gens à Cahors, autant que toi ; il y en a de plus intéressés peut-être que toi, il y en a, dans tous les cas, de plus désintéressés que toi !

Je ne te dis pas qu'il y en ait de plus probes que toi, car je ne t'ai jamais qualifié encore, toi, de malfaiteur !

Mais tu me permettras, très cher ami, de te dire qu'il y a longtemps que je suis ton homme, à toi, non pas seulement pour ces questions d'honnêteté, de probité, de franchise, mais surtout pour ces questions de désintéressement !

Et quand tu le voudras, toi, je suis prêt à te suivre, toi, si tu es un homme... toi... partout !

LOUIS BONNET.

Une lettre

Nous avons reçu la lettre suivante :

Vitry le François le 1^{er} février 1906.

Monsieur,

Je reçois seulement ce matin le numéro de votre journal du 31 janvier.

Je n'ai pas voulu répondre aux lignes que vous me consacrez dans l'édition spéciale de dimanche dernier. Vous me blâmez de ne pas craindre de me déplacer pour venir remplir mon mandat de Conseiller municipal. J'aurais, en vérité, mauvaise grâce à me plaindre d'un pareil reproche.

A bout d'arguments, vous prétendez aujourd'hui, que j'ai voté l'emplacement du Lion d'Or, pour remercier mes amis de « m'avoir fait cadeau » d'un mandat de délégué sénatorial.

Vous oubliez que j'ai été élu par vingt voix, et que cinq au moins, de mes collègues opposés au projet, m'ont fait l'honneur de me donner leurs suffrages.

Il faudrait aussi, en admettant votre manière de voir, supposer que parmi les conseillers démissionnaires, la plupart n'ont été hostiles aux conclusions du rapport Rouff, que parce qu'ils n'ont pas été élus délégués.

En ce qui me concerne, je suis convaincu, que tous, partisans et adversaires du projet, ont émis le vote qu'ils estimaient le plus favorable aux intérêts de la ville, sans se laisser guider par des questions personnelles.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre, dans votre plus prochain numéro.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

L. PHILIPON.

Très bien ! M. Philipon sort de son mutisme et tâche d'être ironique, sinon spirituel !

M. Philipon se félicite de ce que nous avons constaté ses déplacements de Vitry à Cahors pour remplir son mandat municipal !

Mais M. Philipon oublie de nous dire pourquoi il ne se déplace pas plus souvent et pourquoi il ne vient à Cahors, ainsi que nous le disions, que lorsqu'il y a intérêt pour ses amis ou profit pour lui !

Sans doute, M. Philipon a été désigné par 20 voix délégué sénatorial (M. Philipon a raison de tirer gloire de ce résultat ! Mais cette marque d'honneur, il l'avait bien sollicitée ?

Qui donc, des conseillers municipaux, avait préparé les listes des candidats à élire délégués sénatoriaux ? Qui donc avait adressé ces listes de 12 noms à la plupart des conseillers, la veille du scrutin ?

Combien étaient-ils ceux-là qui, la veille du scrutin, pour la désignation des délégués sénatoriaux se sont réunis en comité et ont dressé cette liste ?

M. Philipon n'était-il pas de ces trois ou quatre qui ont préparé la cuisine de façon à faire éliminer les sincères démocrates Delpech, Vincens, parce que ces deux honnêtes citoyens avaient déjà voté, plusieurs jours auparavant, contre l'hôtel des Postes sur l'emplacement des écuries du Lion-d'Or.

C'est donc d'un argument spécieux que se sert M. Philipon lorsqu'il prétend que les adversaires du projet qui lui est cher, sont hostiles à ce projet parce qu'ils n'ont pas été élus délégués sénatoriaux !

C'est l'intérêt des contribuables, c'est le souci de faire seulement les affaires de leurs mandats, c'est une protestation contre un trafic de mandat que 11 conseillers ont envisagé en refusant de s'associer aux 14 partisans de l'Affaire !

Et si parmi ces 14, il en est, ainsi que l'affirme M. Philipon, qui, dans leur vote, n'ont pas été guidés par des questions personnelles, et seulement par l'intérêt de la ville, tant mieux !

Mais M. Philipon nous permettra cependant de lui demander : « Son amitié ou celle de sa famille envers le propriétaire de l'hôtel n'a-t-elle été pour rien dans la conclusion de l'affaire ? »

Qu'il réponde nettement !

LOUIS BONNET.

Experts des Tabacs

Récolte de 1905. Nomination des experts.

Deuxième période :

Experts titulaires : MM. Cayla, ancien maire de Saint-Géry ; Bessat, maire de Creysac ; Capmas, maire de Lagardelle ; Courdès, maire de Lentillac ; Francoual, maire de Saint-Sulpice ; Louis Couderc, propriétaire à Cénévières ; Gasc, maire de Gréoulou ; Fauré, propriétaire à Lanzac ; Barrié, adjoint au maire de Praysac.

Experts suppléants : MM. Rémi

Arnal, propriétaire à Seuzac, commune de Larnagol ; Louis Dely, propriétaire à Souillac ; Conquet, maire de Larroque-des-Ares.

L'emprunt

Voici le projet d'emprunt que M. Mazères a soumis au Conseil municipal, dans la séance de samedi.

Le projet d'emprunt, s'élève à 376.828 fr. 61, il comprend :

1° Canalisation des eaux, 75.000 fr. ; 2° Compteur à eau, 30.000 fr. ; 3° Plan de ville, 25.000 fr. ; 4° Construction d'un bureau d'octroi et amélioration des rues, 15.000 fr. ; 5° Amélioration des rues, caniveaux et bordures, 35.000 fr. ; 6° Restauration de l'hôtel de ville, 15.000 fr. ; 7° Restauration de la halle aux grains, 35.000 fr. ; 8° Appropriation de l'école de la rue du Lycée (part de la ville), 6.080 fr. ; 9° Appropriation de l'école de filles de la rue Fénélon (part de la ville), 3.000 fr. ; 10° Réfection du mur de la promenade Fénélon, 2.189 fr. 91 ; 11° Bouches d'égout au collège de jeunes filles, 1.900 fr. ; 12° Sauteurs pompiers (matériel, équipement), 1.800 fr. ; 13° Quai Cavaignac (mur de soutènement et accès près du pont du chemin de fer), 28.712 fr. 20 ; 14° Expropriation Ferré-Cubaynes (capital et frais), 14.216 fr. 82 ; 15° Quai Cavaignac (acquisition Rouques), 3.000 fr. ; 16° Rue Blanqui (acquisition Delbru), 9.000 fr. ; 17° Acquisition Cruzel (rue Saint-Géry), 9.500 fr. ; 18° Hôpital-Hospice (subvention), 10.000 fr. ; 19° Tour du pape Jean XXII, 2.918 fr. 18 ; 20° Magasin de tabacs en feuilles (subvention), 4.889 fr. ; 21° Place des Petites-Boucheries (paiement du solde d'aqueduc), 18.112 fr. 50 ; 22° Elargissement de la rue Sainte-Claire, 34.600 fr. ; 23° Dégagement de la place Rousseau, 28.500 fr.

Pour faire face à cette somme, M. Mazères propose d'emprunter au Crédit foncier de France ou à toute autre Société financière de France, pareille somme remboursable dans une période de 30 ou 40 années, suivant décision du conseil ; mais la période de 40 années lui paraît préférable pour grever le moins possible annuellement le contribuable, à cause surtout de la baisse successive du centime le franc, centime qui cette année encore a diminué de 22 francs.

Au taux de 3 fr. 90 0/0, le remboursement et l'intérêt compris, serait pour trente années de 5 fr. 61.514 et pour 40 années de 4 fr. 88.339.

Pour trente années, l'annuité à payer par la commune s'élèverait à 21.159 fr. 45, et pour quarante années, à 18.402 fr. 01.

La somme serait couverte et payée par un impôt de quatorze centimes soixante-quatre millimes pour 30 ans, et par un impôt de douze centimes soixante-treize millimes pour 40 ans.

Le Conseil a voté l'emprunt proposé avec remboursement pour une période de 40 ans.

Les Enfants du Quercy à Toulouse

La société des Enfants du Quercy étaient en fête hier soir. Elle célébrait le septième anniversaire de sa fondation, et le dîner qu'elle donna à cette occasion au Grand-Hôtel et Tivollier, agrémenté de poulardes du cru et arrosé de vieux Cahors, ressera plus étroitement encore que par le passé, les liens d'amitié qui unissent ses membres.

M. le docteur Ménard, présidait le banquet, assisté, à la table d'honneur, de MM. Béral, sénateur du Lot ; Larnaudie, conseiller à la cour d'appel de Toulouse ; Ramet, vice-président du tribunal civil ; Haëlberg, professeur à la Faculté des lettres ; Dubuis-

ser qu'à lui jamais il ne faisait rien sans avoir réfléchi à ce qu'il devait faire, autant qu'un rusé procureur réfléchit à quelque tour de maître Gonin ; les paroles lui coulaient bien, il en donnait autant qu'on en voulait croire. Si, par malheur quelque n'avait de ne pas accepter les explications par lesquelles il justifiait les contradictions entre sa conduite et son langage, le colonel, qui tirait supérieurement le pistolet, qui pouvait défier le plus habile maître d'armes, et qui possédait le sang-froid de tous ceux auxquels la vie est indifférente, était prêt à vous demander raison de la moindre parole aigre mais, en attendant, il paraissait homme à se livrer à des voies de fait, après lesquelles aucun arrangement n'est possible. Sa stature imposante avait pris de la retendue, son visage s'était bronzé pendant son séjour au Texas ; il conservait son parler bref et le ton, tranchant de l'homme obligé de se faire respecter au milieu de la population de New-York. Ainsi fait, simplement vêtu, le corps visiblement endurci par ses récentes misères, Philippe apparut à sa pauvre mère comme un héros ; mais il était tout simplement devenu ce que le peuple nomme assez énergiquement un *chena-pérou*. Effrayé du dénuement de son fils chéri, madame Bridau lui fit au Havre une garde-robe complète ; en écoutant le récit de ses malheurs, elle n'eut pas la force de l'empêcher de boire, de man-

ger et de s'amuser comme devait boire et s'amuser un homme qui revenait du Champ d'asile. Certes, ce fut une belle conception que celle de la conquête du Texas par les restes de l'armée impériale ; mais elle manqua moins par les choses que par les hommes, puisque aujourd'hui le Texas est une république pleine d'avenir. Cette expérience du libéralisme sous la Restauration prouve énergiquement que ses intérêts étaient purement égoïstes et nullement nationaux, autour du pouvoir et non ailleurs. Ni les hommes, ni les lieux, ni l'idée, ni le dévouement ne firent faute ; mais bien les écus et les secours de cet hypocrite parti qui disposait de sommes énormes et qui ne donna rien quand il s'agissait d'un empire à retrouver. Les ménagères du genre d'Agathe ont un bon sens qui leur fait deviner ces sortes de tromperies politiques. La pauvre mère entrevit alors la vérité d'après les récits de son fils ; car, dans l'intérêt du proscrit, elle avait écouté pendant son absence les pompeuses réclames des journaux constitutionnels, et suivi le mouvement de cette fameuse souscription qui produisit à peine cent cinquante mille francs lorsqu'il aurait fallu cinq ou six millions.

(A suivre).

FEUILLETON DU « *Journal du Lot* » 10

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

L'année fut terrible : Roguin, le notaire de madame Descoings et de madame Bridau, disparut en emportant les retenues faites depuis sept ans sur l'usufruit, et qui devaient déjà produire deux mille francs de rente. Trois jours après ce désastre, arriva de New-York, une lettre de change de mille francs tirée par le colonel Philippe sur sa mère. Le pauvre garçon, abusé comme tant d'autres, avait tout perdu au Champ d'asile. Cette lettre, qui fit fondre en larmes Agathe, la Descoings et Joseph, parlait de dettes contractées à New-York ou des camarades d'infortune cautionnaient le colonel.

— C'est pourtant moi qui l'ai forcé de s'embarquer, s'écria la pauvre mère, ingénieuse à justifier les fautes de Philippe.

— Je ne vous conseille pas, dit la vieille Descoings à sa nièce, de lui faire souvent faire des voyages de ce genre-là.

Madame Descoings était héroïque. Elle donnait toujours mille écus à madame Bridau, mais elle nourrissait aus-

toujours le mêmestepuis qui 1799, n'était pas sorti. Vers ce temps, elle commençait à douter de la bonne foi de l'administration. Elle accusa le gouvernement et le crut très capable de supprimer les trois numéros dans l'urne, afin de provoquer les mises farieuses des actionnaires. Après un rapide examen des ressources, il parut impossible de faire mille francs sans vendre une portion de rente. Les deux femmes parlèrent d'engager l'argenterie, une partie du linge ou le surplus de mobilier. Joseph, effrayé de ces propositions, alla trouver Gérard, lui exposa sa situation, et le grand peintre lui obtint au ministère de la maison du roi deux copies du portrait de Louis XVIII à raison de cinq cents francs chacune. Quoique peu donnant, Gros mena son élève chez un marchand de fournitures nécessaires à Joseph. Mais les mille francs ne devaient étre payés que les copies livrées. Joseph fit alors quatre tableaux de chevaliers dix jours les vendit à des marchands, et apporta les mille francs à sa mère, qui put solder la lettre de change. Huit jours après, vint une autre lettre, par laquelle le colonel avisait sa mère de son départ sur un paquebot dont le capitaine le prenait sur sa parole. Philippe annonçait avoir besoin d'au moins mille autres francs en débarquant au Havre.

— Bon, dit Joseph à sa mère, j'aurai fini mes copies, tu lui porteras mille

francs.

— Cher Joseph ! s'écria tout en larmes Agathe en l'embrassant, Dieu te bénira. Tu l'aimes donc, ce pauvre persécuté ? Il est notre gloire et tout notre avenir. Si jeune, si brave et si malheureux ! tout est contre lui, soyons au moins tous trois pour lui.

— Tu vois bien que la peinture sert à quelque chose, s'écria Joseph, heureux d'obtenir enfin de sa mère la permission d'être un grand artiste.

Madame Bridau courut au-devant de son bien-aimé fils le colonel Philippe. Une fois au Havre, elle alla tous les jours au delà de la tour ronde bâtie par François I^{er} attendant le paquebot américain, et concevant de jour en jour les plus cruelles inquiétudes. Les mères seules savent combien ces sortes de souffrances ravivent la maternité. Le paquebot arriva par une belle matinée du mois d'octobre 1819, sans avaries sans avoir eu le moindre grain. Chez l'homme le plus brutalement de la patrie et la vue d'une mère produisent toujours un certain effet, surtout après un voyage plein de misères. Philippe se livra donc à une effusion de sentiments qui fit penser à Agathe : — Ah ! comme il m'aime, lui ! Hélas ! l'officier n'aimait plus qu'une seule personne au monde, et cette personne était le colonel Philippe. Ses malheurs au Texas, son séjour à New-York, pays où la spéculation et

son, directeur de l'asile départemental d'aliénés; Dardenne, directeur départemental des postes et télégraphes; Arnault, ancien magistrat; Linon, médecin militaire, ancien directeur du service de santé; Dulac, vice-président de la société; R. Thinières, trésorier, et Thinières, secrétaire.

Remarqué encore: MM. Fischou, lieutenant-colonel en retraite; Bapistelli, capitaine au 7^e de ligne; Bergon, capitaine au 18^e d'artillerie; Marqués, Chimala, capitaines en retraite; Limes, lieutenant au 2^e d'artillerie; Pendaries, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des travaux de la ville; Lascazes, notaire; Petit, commandant au 133^e territorial; Marazut, commissaire de police, etc.

Au champagne, M. le docteur Mégnard constata, en termes choisis, la prospérité, chaque année plus croissante, de l'amicale et philanthropique association qui préside avec tant de courtoisie. Il présenta ensuite aux Quercinois assemblés M. le sénateur Béral, lut des lettres d'excuses d'autres enfants du Quercy, célébra le retour, à Toulouse, de l'un d'entre eux, M. Linon, et loua avec discrétion M. Pendaries, récemment promu chevalier de la Légion d'honneur; Ramet, nommé depuis l'année dernière vice-président du tribunal civil de Toulouse, et Marcé Larnaudie, avocat à Toulouse, nommé substitut à Bayeux.

En répondant à M. Mégnard, M. le sénateur Béral s'est réjoui de l'occasion que la société toulousaine des Enfants du Quercy lui offrait d'oublier, au milieu d'une si belle explosion d'amitié, de tolérance et de sympathie réciproque, les luttes politiques de la veille et, résumant en un toast unanimement applaudi, les espérances de la société qui lui fait accueil, M. Béral lève son verre au vieux Quercy, à tous ses enfants présents ou absents et à la mémoire de ses morts!

M. Haselberg récite une poésie familière, rapidement improvisée pour la circonstance, et M. Dubuisson dit, avec son habituelle bonne humeur, une série de fantaisies rimées sur le pays natal.

Au nom de la presse quotidienne et mutualiste, représentée à ces fraternelles agapes, M. Pradelle répond au toast gracieusement porté aux journaliers toulousains.

On sert le café, et la salle du banquet, débarrassée des reliefs du dîner, est vite transformée en salle de bal. Car la fête des Enfants du Quercy se termine comme chaque année, par une sauterie organisée à l'intention des familles des sociétaires.

Tribunal Correctionnel

Audience du 5 février 1906

PRÊTS USURAIRES

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire des prêts usuraires. Couderc, est condamné à 3 mois de prison, avec sursis, 200 francs d'amende et à la restitution des titres de pensions civiles et militaires saisis.

VOL DE TRUFFES

Delmas Pierre, 39 ans, propriétaire à Marminiac, vol de truffes au préjudice de M. Cangardel.

Après l'audition de 4 témoins et plaidoirie de M. Munin Bourdin, le tribunal renvoie cette affaire à huitaine pour complément d'instruction.

VOLS

Antissac Casimir Marcelin, 42 ans, chaisier à Albi, vol de 2.500 francs environ au préjudice de M. Lataple, curé de Blars.

Antissac est condamné à 3 ans de prison.

Soullès Jean, 45 ans, de Tournon (Lot-et-Garonne), a vendu 14 moutons provenant de vol au préjudice du sieur Redon. 3 mois de prison.

INFRACTION A UN ARRÊTÉ D'EXPULSION
Harty Nicolas, 43 ans, jardinier à Lyon, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

24 heures de prison.

Le Temps qu'il fera en Février

Nous n'avons guère eu de froids vraiment sérieux jusqu'à présent. Mais un savant météorologiste, M. Hallauer, nous en annonce de très vifs pour le milieu de février, accompagnés de bien mauvais temps.

Cependant le début du mois, jusqu'au 12 ou 13, fournira de belles journées, à peine interrompues par une faible tempête le 5 et avec une tempête très forte avec neiges abondantes ou pluies très froides occasionnées par l'échec de la nutation solaire.

Ces mauvais temps persisteront au moins jusqu'au 18, avec alternatives froides ou pluvieuses qui se réalisent d'habitude pendant les quatre ou cinq jours suivants. Mais neuf jours après (le vendredi 23), nous rencontrons une nouvelle échecade froide qui nous caractérisera d'une deuxième tempête, caractérisée par des recrudescences de pluies froides ou de neiges en rafales.

En somme, belle période jusqu'au 12 ou 13, puis très mauvais temps jusqu'à la fin du mois et surtout le 23; tel est le résumé des pronostics météorologiques pour février que nous annonce M. Hallauer.

DERNIÈRE HEURE

La Crise Municipale est complète!

On affirme que les Conseillers municipaux qui ont voté le projet de l'Hôtel des Postes sur l'emplacement des écuries du Lion d'Or sont démissionnaires et qu'ils ont pris l'engagement d'honneur de ne pas se représenter!

Ils comprennent, disent-ils, que la population est hostile au projet qu'ils ont soutenu, et qu'ils seraient battus par les électeurs!

Alors pourquoi avoir créé un conflit regrettable?

Il n'y a pas ici de question politique: en démissionnant, les Conseillers de la majorité ont fait tout leur devoir d'amis envers M. Combelles.

Mais il eût été peut-être plus sage de s'arrêter à une solution qui se dégage des faits eux-mêmes, c'est-à-dire de retirer purement et simplement le projet si impopulaire de la construction de l'Hôtel des Postes sur l'emplacement du Lion d'Or, et tout conflit eût été évité.

Nous reviendrons sur ces démissions.

LOUIS BONNET.

Un placard!!!

A 3 heures, la Municipalité fait placarder sa démission.

Dans ce placard elle affiche des airs indignés!

Elle a tort!

Elle a d'autant plus tort qu'elle essaye d'incriminer « une certaine presse républicaine qui fait chorus avec les réactionnaires! »

Cette allusion n'est pas pour nous seuls; elle est également pour les journaux républicains, pour tous les honnêtes gens, pour tous les républicains qui ont protesté contre la combinaison machinée en dehors du Conseil municipal.

La responsabilité leur est légère! MM. Costes et Mazières protestent en outre personnellement contre les « calomnies » qui circulent sur leur compte: ils ont raison.

Mais ils auraient eu encore plus raison s'ils n'avaient pas offensé le sentiment public en patronnant de leur autorité une combinaison impopulaire!

Du reste, leurs jérémiades sont hors de propos. Puisqu'ils sentent avoir raison, pourquoi se retirent-ils?

Quant à nous, en défendant les intérêts des contribuables que ces messieurs allaient sacrifier, nous avons fait notre devoir de journalistes indépendants et de démocrates intègres!

Au public de juger! Et il a jugé!

LOUIS BONNET.

M. Combelles a cru bon de joindre une protestation au bas de l'affiche municipale!

Il aurait mieux fait de se taire, car, il n'y a jamais eu de calomnie contre lui, surtout lorsque nous disions qu'un élu devait faire les affaires de ses électeurs et non les siennes.

L. B.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier:

Paris 5 février 1906 12 h. 43 s.

Algésiras

Les délégués à Algésiras ont assisté hier à une corrida où six taureaux furent mis à mort.

La paix universelle

Le duc d'Almodovar interviewé a déclaré que la paix universelle sera le résultat de la Conférence qui sera terminée vers la fin du mois de février.

Guillaume au Vatican

On annonce que Guillaume II ira prochainement en Italie pour rendre visite au pape.

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris 6 février 12 h. 25 s.

A Algésiras

Les délégués à Algésiras continuent les pourparlers officieux. La France ferait des concessions à l'Allemagne sur les questions financières. L'Allemagne con-

sentirait à ce que le mandat général de la police fût délivré à la France.

En Russie

Le général Orloff a fait bombarder l'École polytechnique de Riga. Il y a eu de nombreux tués et blessés.

AGENCE FOURNIER.

TOURCOING 1906

Exposition des Industries Textiles

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montratrier

Théâtre. — C'est devant un nombreux auditoire que dimanche au soir et malgré la rigueur de la température, la troupe Réneaud a donné une brillante représentation.

Les applaudissements de tout l'auditoire qui lui avait accordé une bienveillante attention, lui ont prouvé combien cette pièce avait été goûtée du public.

Tous nos remerciements et nos félicitations à tous les artistes de cette troupe, dont le succès s'affirme à chaque représentation.

Judi soir, avant-dernière représentation.

Limogne

Foire. — Malgré le mauvais temps, la foire de samedi a été assez importante, il s'est fait quelques affaires sur les bœufs d'attelage aux cours précédents.

Halle aux grains: Blé 18 fr.; mais 10 fr.; avoine 9 fr.; haricot 28 à 30 fr.; le tout l'hectolitre.

Volaille, 80 c. le 1/2 kilo.

Œufs, 80 c. la douzaine.

La truffe valait de 9 à 10 fr. le kilo.

**

M. de Monzie, candidat à la députation s'était rendu dans notre localité. C'était sa première visite dans le canton.

Cénévères

Les sangliers. — Notre pays commence à être infesté de ces animaux destructeurs. Le courrier faisant le service de Limogne en a vu cinq dans un de ses voyages.

A Crégols, commune qui est distante d'environ 5 kilomètres de notre localité, il en a été vu deux, et pendant la période de neige, on a constaté sept pistes différentes.

Il serait temps qu'on organisât des battues sérieuses afin de nous débarrasser de ces quadrupèdes qui font le plus grand mal à nos récoltes.

Vol. — On nous écrit:

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} courant un vol de brebis (se composant de trois agées de deux ans, deux agnelles et un agneau de un an), a été commis au préjudice de M. Bons, François, propriétaire à Cornus, commune de Cénévères.

Le ou les voleurs devaient sûrement connaître les habitudes, car la porte d'entrée s'ouvre difficilement.

Malgré toutes les recherches on n'a pu les découvrir.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Limogne.

Prayssac

Nomination. — Nous avons le plaisir d'apprendre la nomination, comme expert titulaire des tabacs, de M. Berrié, adjoint au maire de Prayssac. Nous pouvons affirmer que l'Administration a fait ainsi un heureux choix et que les planteurs de tabac auront avec l'ami Berrié un représentant aussi compétent que dévoué.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La question du réservoir du Montviguier. — Dans son audience du 24 janvier 1906, le Conseil d'Etat, statuant au contentieux dans l'affaire intentée par la ville de Figeac contre M. Delon, architecte de la canalisation des eaux, et MM. Roux et Vialard, entrepreneurs, a rendu son arrêt dont voici le dispositif:

Article premier. — Les indemnités que la ville de Figeac a été condamnée à payer aux sieurs Roux et Vialard par le conseil de préfecture, sont réduites de 6.766 francs à 6.016 francs. En conséquence, le décompte est ramené de 49.293 fr. 58 à 43.543 fr. 38. Les sommes restant dues aux entrepreneurs porteront intérêt à compter du 11 novembre 1899.

Art. 2. — Le sieur Delon devra rembourser à la ville de Figeac la somme de 4.000 francs à raison des travaux à exécuter pour l'établissement du réservoir.

Art. 3. — Les frais de la seconde expertise seront supportés pour un tiers par les entrepreneurs et, pour le surplus, par le sieur Delon.

Art. 4. — L'arrêté ci-dessus visé du conseil de préfecture du département du Lot en date du 22 novembre 1901 est réformé en ce qu'il a de contraire à la présente décision.

Art. 5. — Le surplus des conclusions de la ville et les recours incidents du

sieur Delon et des entrepreneurs sont rejetés.

Art. 6. — Les intérêts des sommes dues aux sieurs Roux et Vialard seront capitalisés à la même date du 23 avril 1903 pour produire eux-mêmes intérêt.

Art. 7. — Il sera fait masse des dépens qui seront supportés pour trois cinquièmes par l'architecte, pour un cinquième par les ville et pour un cinquième par les entrepreneurs.

Art. 8. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'intérieur.

Tribunal correctionnel. — Audience du 3 février:

Après une condamnation à 50 francs d'amende pour délit de chasse avec engin prohibé, le tribunal renvoie à samedi prochain le prononcé du jugement contre Jean Cariteau, de Figeac, poursuivi pour infraction à la loi sur les bouilleurs de cru.

Nécrologie. — Samedi, à quatre heures du soir, ont eu lieu les obsèques civiles de M. Gérard Ganes, âgé de cinquante-sept ans, directeur de l'école communale de notre ville, membre de la loge « Les vrais amis de la paix » enlevé à l'affection des siens par une attaque d'apoplexie. L'affluence était considérable. Au cimetière, trois discours ont été prononcés par MM. l'Inspecteur primaire; Carrière, instituteur, et Galtié, secrétaire en chef de la sous-préfecture. Nous adressons à tous les membres de cette honorable famille l'expression de nos douloureuses condoléances.

Remonte. — Nous rappelons aux éleveurs que le dépôt de remonte d'Aurillac procédera mercredi prochain, 7 février, à huit heures du matin, devant la gare, aux achats de chevaux de selle de quatre à huit ans.

Cirque. — Le grand cirque Dussoillier, de Limoges, vient d'arriver dans notre ville et ne donnera que quelques représentations. On dit le plus grand bien des artistes, aussi leur prédisons-nous de grands succès.

Bals. — A l'occasion de la dernière période du Carnaval, un groupe de musiciens choisis vient d'organiser quelques soirées dansantes à partir de dimanche 4 février jusqu'au 27 du mois précité, y compris le mardi gras. Le prix d'entrée au bal a été fixé à 0 fr. 50 cent. et la carte livrée sera valable chaque fois pour toute la durée du bal (jour et nuit).

Le bal aura lieu dans une vaste salle du restaurant Masbou, rue du Consulat. On pourra se procurer des cartes chez M. Fages, libraire, Pont Gambetta, ainsi qu'au bureau de tabac de M. Joulie, en face la Halle.

P. S. — Les convenances seront rigoureusement observées.

Une seule carte suffit pour cavalier et cavalière.

Bagnac

Foire. — Malgré la pluie tombée dans l'après-midi, la foire du 3 février a été assez importante. A signaler une légère hausse sur les bœufs. Les veaux et moutons gras valaient de 90 à 95 cent. le kilo.

Coehons gras, de 40 à 44 fr. le quintal; les porcelets étaient très recherchés dans les prix de 15 à 30 fr. pièce.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Postes et Télégraphes. — Mlle Pauline Dumas, de Gourdon, récemment reçue au concours des postes et télégraphes, est nommée dame-employée à Paris.

Nos félicitations.

Tribunal correctionnel. — Louis F., âgé de 20 ans, cultivateur aux Fourmis, commune de Gourdon, et Antonin C..., âgé de 21 ans, cultivateur à Payrignac, inculpés de coups et blessures sur la personne du sieur Saint-Martin, sont condamnés: F..., à 25 fr. d'amende, et C..., à 50 fr., avec sursis.

Célestin R..., cultivateur au Vigan, est condamné à 50 fr. d'amende pour port d'arme prohibée.

Le carnaval à Gourdon. Les jeunes gens de notre ville se sont réunis dimanche au soir à la mairie, au nombre de trente environ, en vue de l'organisation des fêtes du Carnaval.

On nous assure que tous sont dans les meilleures dispositions pour donner à ces réjouissances un éclat inaccoutumé.

Nous les félicitons de leur heureuse initiative.

Etat-civil du 15 au 31 janvier. — Naissances: Jarzac Elise-Irma, au Roucal. — Bonnefond Emile, place de l'Hôpital. — Penchenat Jean à Prouilhac. — Bastit Louis, à Frescaty.

Mariage: Batut Pierre-Gilbert, cultivateur, 24 ans, de Pinsac, et Malgouyard Julie, sans profession, 19 ans, de St-Projet.

Décès: Durand François, 26 ans, du Martinou. — Pardes Louise, 4 ans, de Costeraste. — Cassan Jean sans profession, 68 ans (hospice). — Guy Jean, sans profession, 60 ans, rue Molinier-Montagne.

Arrestation. — La gendarmerie de Gourdon a arrêté la nommée Marie

Boudet, veuve Gatignol, âgée de 73 ans, ménagère, née et domiciliée à Anglars-Nozac, prise en flagrant délit de colportage d'allu mérites de contrebande.

Conduite à Gourdon, cette femme a été écrouée à la prison de notre ville en attendant de passer en police correctionnelle.

Souillac

Grave accident. — Samedi dernier, un ouvrier poseur à la voie de la Compagnie d'Orléans, M. Guilhem, âgé de 35 ans, père de trois enfants, a été victime d'un très grave accident.

En procédant à une aiguille au graissage d'une serrure bourrée, il a reçu sur la tête un levier pesant 50 kilos qui lui a fracturé le crâne.

Le blessé, dont l'état est très grave, a reçu les premiers soins du docteur J.-J. Rebière, médecin de la Compagnie d'Orléans.

Bibliographie

Cette semaine, *Mon Dimanche*, la célèbre revue populaire publiée par le professeur des pickpockets, drolatiques aventures; *Les loups et le sacristain*; le portrait-charge de M. Marcel Sembat; *La ficelle*, chef-d'œuvre de Guy de Maupassant; *Les Oberlé*, par René Bazin, de l'Académie française; *Cent mille francs de récompense*, par Jules Lherminier, deux grands romans dramatiques dont la lecture peut être permise à tous et à toutes et dont de brefs résumés des chapitres parus permettent de comprendre immédiatement l'action; une désopilante page de dessins en couleurs: *Partie de saute-mouton*; un exquis monologue comique: *Est-ce toi chère Elise*, les précieuses rubriques de *Mon Dimanche* si pratiques: *Ce que disent les juges*; *Le carnet de M^{me} Elise*; *Ce que dit le docteur*; *Le courrier littéraire*, une page pleine de jeux, de belles histoires pour les enfants; un grand concours avec nombreux et superbes prix; vingt pages illustrées (sous couverture); tel est *Mon Dimanche*, qui ne coûte que 10 centimes le numéro et que l'on trouve partout chaque vendredi.

Numéros spécimens envoyés partout gratis et franco sur simple demande adressée à l'Administration de *Mon Dimanche*, 4, rue de La Vrillière, Paris.

Lectures pour Tous

Pénétrer dans l'intimité du comte Witte, voir le célèbre homme d'Etat russe aux prises avec les soucis sans cesse renaissants de sa tâche écrasante; s'initier aux détails de la vie du nouveau roi de Norvège, au moment où les grandes cours d'Europe prennent le deuil de son grand-père, le roi Christian; assister aux étonnantes transformations de Prégoli, l'artiste que tout Paris vient applaudir — telles sont quelques-unes des attractions nombreuses et variées que les *Lectures pour Tous* offrent à leur public dans leur n^o de Février.

Illustrée à profusion, l'incomparable publication de la Librairie Hachette et C^o est vraiment la plus attrayante des revues d'actualité.

Voici, d'ailleurs, le sommaire du n^o de Février.

Le comte Witte et les 130 millions de sujets du Tsar. — Sous le marteau du Commissaire-priseur. — Huit cents acteurs en un. — Notre Interview de M. le Ministre de la marine. — L'éventail, sceptre de la femme. — La vision de Pierrette Vieugy, nouvelle par Henry Bordeaux. — Le roi de Norvège entre dans ses Etats. — Vive la classe! Le tirage au sort et les derniers conscripts. — Les métamorphoses du mardi gras, dessins. — Les sports sur la neige. — Les célébrités du carambolage. — Mon chauffeur! roman — Le diamant de la cuisine.

Abonnements. Un an, Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. — Le n^o 50 centimes.

Mal de Tête

MIGRAINE - NEURALGIE

Immédiatement soulagé et guéri

par badigeonnage d'

qui ne colore ni altère la peau.

ÉDRINE

Rien à avaler

1 fr. 50 le flacon. — Dépôt pour Cahors

Pharmacie FOURNIE, place du Marché; pour Gourdon ph^o MEULET.

Bulletin Financier

Le ton très conciliant de la presse allemande, au sujet de la conférence d'Algésiras et de la confiance dans le maintien de la paix qu'elle manifeste aujourd'hui produisent une très bonne impression sur le marché qui se montre très ferme. Les établissements de Crédit sont particulièrement bien tenus.

Notre 3 %, est sensible avancé à 99,40. La perspective de prochaines opérations financières et surtout d'un emprunt Russe poussé à la hausse de nos grandes sociétés de Crédit; la Banque de Paris et des Pays-Bas progresse à 1494; le Comptoir National d'Escompte finit à 648; le Foncier passe à 719; le Crédit Lyonnais gagne 21 fr. à 1125 et la Société Générale est recherchée à 638.

Nos chemins français bénéficient eux aussi des dispositions favorables qui entraînent la cote. L'Est se négocie à 955; le Lyon à 1405; le Midi à 1190; le Nord à 1856; l'Orléans à 1505.

Le Suez se maintient à 435; le Rio faillit par contre à 1664.

Grande fermeté des Rentes étrangères que nous laissons: l'Extérieure à 93,30; l'Italien à 105; le Portugais vaut 68,90; le Turc cote 93,82; la Banque Ottomane clôture à 625. Les fonds russes sont également bien tenus. Le 3 %, 1891 finit à 68,40; le 3 %, 1896, coupon détaché est à 67,40. Le consolidé à 82,540.

Sur le marché officiel, l'action Bec Auer est recherchée à 825.

Les valeurs parisiennes de traction sont en reprise marquée. L'Union des Tramways s'est négociée à 98 fr. Cette Société paraît appelée à retirer de résultats sérieux de sa participation dans l'électrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Annon fait saillant à relever sur le marché des mines qui est très résistant et qui dans son ensemble conserve les précédents cours.

L. Randmines se traite à 183; l'East Rand à 159; la Galofiel à 143; la Robinson Gold à 207,50; la Simmer and Jack à 38 fr.

AGENCE FOURNIER

L'Assemblée générale des Actionnaires de la Société de l'« Agence Fournier » a eu lieu au Siège social, 1, rue de la Bourse, sous la présidence de M. Dupuy-Dutemps. Les bénéfices nets de l'exercice, après divers amortissements, se sont élevés à 103.305 fr. 80, contre 44.325 fr. en 1904, et 37.073 fr. en 1903, ce qui a permis la répartition d'un dividende de 50 fr. aux actions privilégiées et de 25 fr. aux actions ordinaires.

Il a été reporté 9.029 fr. 58. Parmi les dépenses, la plus importante est la part payée à l'Etat, tant pour le télégraphe que pour le téléphone, et qui se monte à 120.520 francs. « Ces résultats, dit le Rapport, classent l'Agence Fournier comme l'agence la plus importante après l'Agence Havas ».

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement

du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL: 250 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans: 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre); — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama, etc.); — Escompte et Encaissement de coupons Français et Etrangers; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissements d'effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages; — Virements et chèques sur la France et l'Etranger; — Lettres de crédit et billets de crédit circulaires; — Change de monnaies étrangères; — Assurances (Vie, Incendies, Accidents), etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

79 bureaux à Paris et dans la banlieue, 471 agences en Province, 2 agences à l'étranger (Londres et

CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous
DES
Contrefaçons

Chronique agricole

PROPRIÉTÉS DE LA FLEUR DU TILLEUL

Remède populaire, l'infusion des fleurs du tilleul est recommandée depuis des siècles comme antispasmodique pour combattre les crampes d'estomac, les indigestions et les troubles nerveux de tous genres. Qui de nous n'a eu l'occasion de prendre, dans des circonstances, une de ces infusions chaudes, parfumées ? et combien doivent à ce simple et banal remède la disparition de malaises désagréables sinon dangereux !

Ce thé des pauvres, comme on l'a appelé, jouit, auprès des vieilles grand-mères, de vertus inappréciables, et vous serez bien en peine de combattre cette croyance justifiée, du reste, par des succès innombrables.

A quel alcaloïde inconnu, à quelle substance la fleur du tilleul doit-elle ses propriétés ?... Quand on fait macérer les feuilles et les fleurs fraîches de tilleul dans l'eau, on obtient un mucilage épais, comme si l'on avait ajouté au liquide une certaine quantité de gomme adragante. On peut faire avec cette macération un véritable cataplasme, et j'ai connu un vieux gouteux qui n'employait jamais d'autre remède pour combattre ses accès ; il prétendait en obtenir de merveilleux effets. J'ai conseillé ce moyen, mais je dois l'avouer, sans aucun succès. Les malades n'avaient probablement pas la foi.

Un chimiste, M. Carles, a trouvé d'autres raisons que celles d'un mucilage adoucissant. Les fleurs contiennent une notable proportion de manganèse et d'oxydases ; la réaction de ces deux corps donne une combinaison manganésique qui a probablement des propriétés antispasmodiques et calmantes.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'hydrolat de fleurs de tilleul, préparé par distillation, n'a pas du tout les vertus de l'infusion. Nos pères n'ont pas eu besoin de connaître ces détails chimiques pour apprécier les mérites de cette fleur parfumée.

Continuons, comme eux, à nous en servir, sans crainte d'effet nuisible sur nos estomacs, soumis trop largement à tous les empoisonnements alimentaires ou à tous les excès.

Dr A. C.

Chemin de fer d'Orléans

Excursions

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

On demande à acheter

de suite dans le Lot et départements voisins propriétés de rapport, d'agrément, châteaux, fabriques, usines, moulins, scieries, briqueteries, transports, nouveautés, quincailleries, boulangeries, brasseries, cafés, hôtels, restaurants, vins, spiritueux, épiceries etc. écrire à la

BANQUE D'ÉTUDES

8, Boulevard Saint-Martin, Paris (26^e année).

La plus importante étude de France, universellement renommée pour vendre rapidement tous fonds de commerce, industries, propriétés agricoles, domaines, pour trouver associés, commanditaires, capitaux pour l'industrie. Toute demande est étudiée sur place à nos frais.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

BOURGOT DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

OUATE

THERMOGÈNE

Guérit en une nuit les Rhumatismes, Bronchites, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis, etc. Remède facile, propre, certain, sans douleur. Son action est immédiate, surtout si on l'aspérge d'un peu d'eau tiède et si on prend soin qu'elle adhère bien à la peau. — Lire notice dans la Boîte.

En vente dans toutes Pharmacies. — La boîte, Fr. 1.50.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE

L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

REPRÉSENTEUR des dem. p. Maison
sér. 1^{er} ord. p. plac.
Bulles, Savons, Cafés, Convain.
Beaus, à Retrait. Rent. Tr. fort.
remis, ou appoint. fix. Prix concurre.
accept. ; dépôt s. d. après essai ;
livrais. soign. Prime à Représent.
Chronométrier en or. Bo. à Théophile
Berthon à Selon (S.-du-R.).

UN CADEAU

A TOUTES LES MÈRES

Voulez-vous voir votre bébé se développer régulièrement, avoir un teint frais, une humeur gaie ? Voulez-vous le voir manger avec plaisir et même avec avidité ?

Votre enfant est-il en pleine croissance et par suite pâle et affaibli ? Vous même n'êtes-vous pas anémiée, jeune mère, qui avez tant de motifs d'être fatiguée ?

Essayez la Tisphorine.

C'est une farine alimentaire toute nouvelle, phosphatée, lactée, reconstituante ; préparée par les procédés les plus perfectionnés et suivant les dernières découvertes de la science ; très facile à digérer et d'un goût délicieux, ce qui la fait prendre avec plaisir par les enfants même les plus difficiles et par les estomacs les plus délicats. Elle sert à préparer des potages ou des bouillies.



NOTA. — Il suffit d'écrire à la Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, en se recommandant du Journal du Lot, pour recevoir à titre de cadeau et franco de port par la poste une ravissante boîte-échantillon de Tisphorine, de quoi préparer 4 à 5 potages pour un bébé.

A CAHORS et dans la région, on trouve la Tisphorine Grande Epicerie de Paris, R. BAQUIER, rue de la Liberté, ainsi que dans toutes les bonnes maisons vendant des produits alimentaires.

Religieuse donne secret p^{er} guérir
enfants urinant au lit. Ecr. M^{me}
Burot, Chantenay (Loire).

Demandez partout les Lectures de
la Semaine, 15 c. le numéro.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

LOTÉRIE NATIONALE POUR les ENFANTS TUBERCULEUX

Osseux ou Ganglionnaires de St-Pol-sur-Mer et Zuydcoote (Nord)

Gros Lot 250.000 fr.

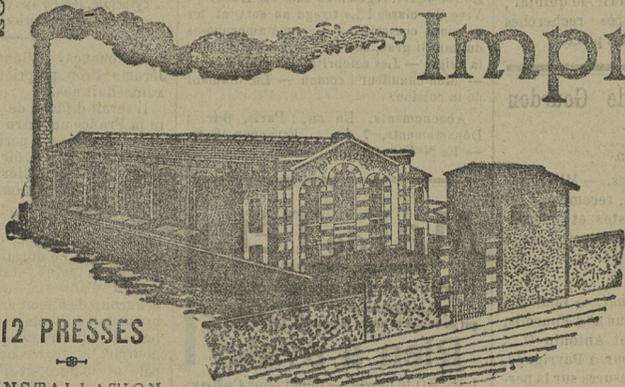
plus 534 autres lots de 50.000 à 1000 = 400.000 de Lots.

TIRAGE
15 FÉVRIER
1906

Le Billet
UN
Franc

DERNIERS BILLETS

Es. à M. COSTE-PIZOT, Agt gén. de la Loterie, 32, rue Lepelletier, LILLE, Dr g^{er} de l'Express.
Joindre ent. aff. de 0.15 par 5 billets demandés. En ajoutant 2 fr. au coût des billets, vous recevrez pendant UN AN les deux journaux suivants : 1^o L'Anti-Tuberculeux, mensuel illustré ; 2^o Le N^o gagnant qui publie les n^{os} sortis aux tirages des Loteries autorisées par le Gouvernement français.



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS